

2023

# GUIDE DE LA COOPERATION NUMERIQUE DE BNF-GALLICA

*Ce document présente la politique de coopération de Gallica et les modes d'accompagnement permettant d'enrichir et valoriser ensemble la collection numérique nationale.*

<b>1. LA POLITIQUE DE COOPERATION DE LA BNF.....</b>	<b>3</b>
<b>2. PRESENTATION DES MISSIONS DE LA BNF CONCERNANT LA COOPERATION NUMERIQUE DE BNF-GALLICA .....</b>	<b>3</b>
<b>3. LES DIFFERENTES ACTIONS DE COOPERATION.....</b>	<b>4</b>
3.1 L'ENRICHISSEMENT DE LA COLLECTION NUMERIQUE NATIONALE PAR LA NUMERISATION .....	4
3.2 L'OPTIMISATION DE LA COLLECTION NUMERIQUE NATIONALE.....	5
3.3 LA MEDIATION NUMERIQUE DANS GALLICA.....	5
3.4 LA VALORISATION DE LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE COLLECTIVE, GALLICA.....	5
3.5 LA DIFFUSION PAR LA CONCEPTION DE BIBLIOTHEQUE EN MARQUE BLANCHE .....	6
<b>4. LES DIFFERENTS DISPOSITIFS DE SOUTIEN DE LA COOPERATION DE BNF-GALLICA.....</b>	<b>6</b>
4.1 LE DISPOSITIF DE SOUTIEN PAR CO-FINANCEMENT .....	6
4.1.1 <i>Soutien financier à la numérisation</i> .....	6
4.1.2 <i>Soutien financier à la vacation</i> .....	6
4.1.3 <i>Soutien financier à des prestations d'optimisation et de valorisation numériques</i> .....	7
4.2 LES FILIERES « PARTENAIRES » DE NUMERISATION.....	7
4.2.1 <i>Imprimés</i> .....	7
4.2.2 <i>Presse</i> .....	7
4.2.3 <i>Documents spécialisés</i> .....	7
4.3 LA FILIERE D'INTEGRATION DE FICHIERS .....	7
4.4 L'INTEROPERABILITE.....	8
<b>5. MODALITES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DE LA COOPERATION NUMERIQUE .....</b>	<b>8</b>
5.1 RAPPEL DU CADRE ADMINISTRATIF DE LA COOPERATION NUMERIQUE .....	8
5.2 DEFINITION D'UN POLE ASSOCIE ET D'UN PARTENAIRE.....	8
5.3 LES MODES DE CONVENTIONNEMENT .....	8
5.2 LE DOSSIER DE CANDIDATURE.....	9
5.3 LA CLOTURE ADMINISTRATIVE DES PROJETS .....	9
<b>6. ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE COOPERATION NUMERIQUE PAR LE DEPARTEMENT DE LA COOPERATION.....</b>	<b>10</b>
6.1 FORMATION .....	10
6.2 COMMUNICATION.....	10
6.3 ESPACE COOPERATION : <a href="http://espacecooperation.bnf.fr/">HTTP://ESPACECOOPERATION.BNF.FR/</a> .....	11
<b>7. LES REFERENTS DE LA COOPERATION NUMERIQUE DE GALLICA.....</b>	<b>11</b>
<b>8. REFERENTS POUR L'ACCOMPAGNEMENT TRANSVERSE DES PROJETS .....</b>	<b>12</b>

## 1. La politique de coopération de la BnF

La BnF conduit une politique active de coopération avec les bibliothèques en France (BnF), de tous statuts. Cette politique a pour objectif de mettre en commun et valoriser le patrimoine imprimé, écrit et graphique conservé dans les bibliothèques françaises. À cette fin, la BnF mène, avec ses partenaires, des projets de signalement et de numérisation des fonds permettant de développer leur visibilité au travers du Catalogue Collectif de France et de la bibliothèque numérique BnF-Gallica.

Ce document présente de manière synthétique les différents types d'actions menées dans ce cadre en présentant successivement :

- La coopération numérique autour du référencement et du signalement des collections patrimoniales
- La coopération numérique de Gallica
- Le dépôt légal imprimeur et l'accès distant aux archives de l'internet
- L'éducation artistique et culturelle

Pour la plupart d'entre elles, un dossier de candidature ou une note de projet seront demandés au partenaire.

## 2. Présentation des missions de la BnF concernant la coopération numérique de BnF-Gallica

Depuis 2009, la BnF, dans le cadre de sa politique de coopération, propose aux bibliothèques françaises un projet documentaire numérique collectif afin de leur permettre de :

- Créer de manière collaborative les ensembles de ressources patrimoniales numérisées les plus vastes et les plus pertinentes, au meilleur coût et quels que soient la localisation des collections et le statut des contributeurs, grâce à des programmes coopératifs de numérisation ;
- Participer à l'élaboration et l'enrichissement de la collection patrimoniale numérique de niveau national, BnF-Gallica, et ainsi à la mission de la BnF ;
- Diffuser et valoriser les ressources numériques produites le plus largement possible au niveau national et international, et de manière organisée, en favorisant l'enrichissement mutuel des bibliothèques numériques.

Pour réaliser ce projet, la BnF s'est attachée à la numérisation du patrimoine écrit des bibliothèques françaises par le biais d'un dispositif de soutien financier incitatif (numérisation subventionnée).

Les contenus numériques produits dans ce contexte enrichissent quantitativement et qualitativement :

- **BnF-Gallica**, perçue comme un point d'accès national, à forte visibilité, non seulement aux collections de la BnF, mais aussi à un patrimoine numérique représentatif des bibliothèques et de la culture françaises ;
- **les bibliothèques numériques et portails des partenaires**, qui proposent ainsi une offre de plus en plus riche, à même de satisfaire les usages et attentes des publics ;

- la mise en place d'un écosystème vivant de sites de ressources patrimoniales maintenues par des acteurs publics.

### 3. Les différentes actions de coopération

#### 3.1 L'enrichissement de la collection numérique nationale par la numérisation

La Bibliothèque nationale de France soutient la numérisation des collections patrimoniales des bibliothèques françaises, dans une optique d'enrichissement raisonné de corpus en ligne et selon une politique de complétude documentaire avec les ressources patrimoniales numérisées provenant des collections de la BnF. **Les corpus numériques ainsi constitués font l'objet d'une diffusion libre et gratuite sur Gallica et toute autre bibliothèque numérique interopérable avec Gallica.**

La numérisation concertée porte sur :

- des documents du domaine public ou dont les droits ont été négociés ;
- des collections d'imprimés des bibliothèques partenaires (presse, livres, revues, bulletins, actes, thèses anciennes, mémoires, etc.) ;
- des documents en français, dans les langues de France, en latin et en allemand (bibliothèques de l'ancienne Alsace-Moselle).

Les corpus prioritairement éligibles au soutien de la BnF doivent s'inscrire dans **les programmes nationaux (programmes de numérisation concertée) et/ou répondre aux Essentiels de Gallica :**

- Sciences juridiques (axes prioritaires 2023-2024 : Droit colonial, Crimes, peines, prisons)
- Histoire du Sport
- Histoire de l'art (axe prioritaire 2023 : mode et histoire de la mode)
- Littérature patrimoniale pour la jeunesse
- Botanique (« Flora gallica »)
- Complétude de corpus transdisciplinaires de Gallica (périodiques)
- Publications des académies et sociétés nationales
- Publications des sociétés savantes locales et régionales
- Sciences de l'éducation (axe prioritaire 2023 : éducation spécialisée)

**Les Essentiels de Gallica :**

- *Gastronomie*
- *Économie*
- *Politique*
- *Histoire des transports*
- *Ressources par accès France*
- *La nature en images*

## - *Essentiels des sciences naturelles*

En parallèle, peuvent être menés des projets de numérisation de documents spécialisés, à haute valeur patrimoniale, possédant une forte complémentarité avec ceux de la BnF.

### 3.2 L'optimisation de la collection numérique nationale

L'amélioration de l'accès aux contenus des ressources patrimoniales est un enjeu fort, au-delà de la seule mise en ligne.

Certains corpus déjà numérisés peuvent bénéficier, avec le soutien de la BnF, de traitements complémentaires et rétrospectifs, comme la reconnaissance optique de caractères sur les documents textuels numérisés en mode image seul, la reconnaissance de la mise en page, l'indexation visuelle de collections iconographiques, etc.

Ces partenariats d'innovation numérique visent à favoriser la dissémination, au sein des bibliothèques, des avancées techniques en matière d'analyse d'images et de documents, mais aussi de diffusion de contenus patrimoniaux numérisés. La mutualisation de l'outillage numérique associé constitue également un objectif important de ces partenariats.

### 3.3 La médiation numérique dans Gallica

La BnF souhaite faciliter l'accès aux ressources numérisées proposées dans Gallica et leur utilisation. Elle développe une politique de médiation numérique qui s'articule notamment autour de ces axes :

- la création et le développement d'accès structurés à des ensembles documentaires dans Gallica, regroupant documents de la BnF et documents des partenaires pour permettre une valorisation conjointe des collections.
- l'ambition de faire des usagers de Gallica (les Gallicanautes) des ambassadeurs des contenus numérisés par l'ensemble des bibliothèques partenaires représentées dans Gallica.

Le partenaire pourra proposer les types de projets suivants (liste non-exhaustive) : structuration d'accès à ses collections dans Gallica ; participation au blog Gallica (billet « Partenaires » et billets thématiques) ; participation à une structuration d'accès thématique dans Gallica (exemple : l'histoire napoléonienne, en lien avec le département référent à la BnF). Il est à noter que les possibilités de valorisation sont plus développées et plus fines pour les collections intégrées dans Gallica que pour celles diffusées par moissonnage.

D'autres types de projets partenariaux sont envisageables comme ceux reposant sur des dispositifs éditoriaux comme les web-documentaires, web-séries etc.

➔ La BnF a mis en place depuis 2022 des programmes de médiation numérique concertée, visant à structurer collectivement la collection numérique nationale en créant des entrées thématiques (Pages Sélections) rassemblant, signalant et éditorialisant l'ensemble des ressources de Gallica sur un sujet donné. Ces programmes de médiation concertée instruisent aussi la création d'indexations RAMEAU concertées pour les documents du corpus, sur lesquelles s'appuie la structuration des pages.

### 3.4 La valorisation de la bibliothèque numérique collective, Gallica

Gallica constitue une vaste collection numérique de plus de 6 millions de documents, dont la quasi-totalité sont libres de droit et peuvent donc être réutilisés dans un cadre non-commercial.

Cette offre numérique peut ainsi illustrer ou compléter avec pertinence les services et contenus des bibliothèques françaises et étrangères, qu'il s'agisse des catalogues (intégration de documents dans l'interface publique en utilisant le lecteur exportable), de bibliographies régionales ou thématiques

(ajout de liens vers les documents ou articles numérisés, utilisation du lecteur exportable) ou de bibliothèque numérique ou de portails régionaux ou spécialisés (référencement d'ensembles documentaires pertinents au regard de la politique documentaire de l'établissement). Il en va de même pour les expositions virtuelles, qui peuvent s'enrichir de documents de Gallica.

La BnF peut proposer un accompagnement dans ce domaine, en particulier méthodologique et technique.

### 3.5 La diffusion par la conception de bibliothèque en marque blanche

Le concept « Gallica marque blanche » est né d'une double volonté de la BnF :

- mutualiser les développements réalisés dans le cadre de Gallica pour en faire bénéficier ses partenaires,
- et compléter les collections nationales en intégrant des documents numérisés par les autres bibliothèques françaises.

« Gallica marque blanche » est ainsi un dispositif de coopération numérique qui s'adresse aux établissements ayant numérisé ou souhaitant numériser une partie de leurs collections, mais ne disposant pas de plateforme de diffusion ou souhaitant renouveler leur plateforme actuelle.

Chaque projet se concrétise par la réalisation d'une bibliothèque numérique construite sur la base de l'infrastructure Gallica, paramétrée et personnalisée aux couleurs du partenaire. Parallèlement, la BnF améliore le service rendu sur Gallica en proposant un fonds documentaire enrichi.

Pour en savoir plus sur ce dispositif : <https://www.bnf.fr/fr/gallica-marque-blanche>

## 4. Les différents dispositifs de soutien de la coopération de BnF-Gallica

### 4.1 Le dispositif de soutien par co-financement

#### 4.1.1 Soutien financier à la numérisation

Pour les bibliothèques partenaires qui souhaitent piloter leur propre prestation de numérisation, elles peuvent bénéficier d'un soutien sous forme de subvention. Elles doivent alors s'engager à :

- assurer préalablement le signalement des collections concernées ;
- respecter les normes et standards techniques en vigueur et choisir des formats garantissant une numérisation de qualité et la pérennité des données numériques. Il est demandé au partenaire de numériser en mode image et en mode texte par océrisation, de façon à permettre la recherche au cœur des textes numérisés quand le document s'y prête.

Les référentiels à consulter sont disponibles à l'URL :

[http://www.bnf.fr/fr/professionnels/numerisation\\_boite\\_outils/a.numerisation\\_referentiels\\_bnf.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/numerisation_boite_outils/a.numerisation_referentiels_bnf.html)

➔ Toute prestation de numérisation qui comprend une étape d'intégration directe des documents dans Gallica bénéficie d'un soutien financier plus important que celle qui vise le seul moissonnage des collections par Gallica.

#### 4.1.2 Soutien financier à la vacation

Dans le cadre d'un projet de coopération numérique de Gallica, un appui financier permettant de renforcer les équipes de manière temporaire est possible. Ce soutien doit permettre de mener à bien et dans les temps contractuels les actions décrites dans le cadre d'une convention de partenariat. Il ne peut s'agir en aucun cas d'un soutien financier à des emplois permanents.

## 4.1.3 Soutien financier à des prestations d'optimisation et de valorisation numériques

Des prestations liées à un traitement qualitatif des fichiers numériques des partenaires (OCR, OLR, TEI, TdM), peuvent faire l'objet d'un co-financement dès lors qu'elles respectent les référentiels de la BnF.

→ L'indexation concertée représente un enjeu technique important qui vise un enrichissement cohérent et raisonné des métadonnées indexées par le moteur de recherche de Gallica. Il s'agit également d'une optimisation du référencement des documents patrimoniaux en ligne répondant à diverses thématiques, qu'ils soient intégrés ou moissonnés par Gallica. Un groupe de travail spécifique a été constitué avec l'équipe Rameau de la BnF, afin de produire des préconisations d'indexation concertée destinées aux institutions partenaires participants aux pages Sélections dans Gallica. Un soutien financier pour ces travaux peut être demandé.

→ La valorisation numérique des documents de Gallica peut également faire l'objet d'un soutien financier (cofinancement d'une vacation). Seuls les projets prévoyant une médiation ou une valorisation numérique dans l'écosystème de Gallica (billets de blog, pages Sélections...) sont éligibles à cette subvention.

## 4.2 Les filières « partenaires » de numérisation

### 4.2.1 Imprimés

La numérisation s'effectue en couleurs et en 400 dpi. Les documents numérisés sont ensuite consultables dans Gallica et une copie des fichiers est remise au partenaire, à sa demande.

### 4.2.2 Presse

Dans le cadre du marché de numérisation dédiée à la presse, une volumétrie annuelle est réservée aux documents de presse et aux publications officielles des institutions partenaires de Gallica. Un guide spécifique à cette filière est disponible et communicable sur demande afin d'en présenter les spécificités de traitement.

### 4.2.3 Documents spécialisés

Des documents spécialisés ou présentant un caractère d'exception (par leurs annotations, leurs particularités d'édition, leur rareté) proposés par les partenaires peuvent être numérisés dans les ateliers internes de la BnF selon le calendrier du département de la conservation de la BnF. Un marché dédié à ce type de documents est également en cours de montage et sera opérationnel en 2024, il sera ouvert aux partenaires. Les projets peuvent dès à présent être proposés afin d'en permettre l'instruction.

→ L'*Espace coopération* (extranet) permet aux partenaires de décrire en ligne chaque document qu'ils confient à la BnF afin de permettre la mise en place d'une procédure de traçabilité des ouvrages.

## 4.3 La filière d'intégration de fichiers

Les établissements documentaires ayant numérisé une partie de leurs collections peuvent intégrer leurs fichiers dans Gallica. Les ressources numériques concernées doivent pouvoir s'inscrire dans les axes documentaires de la bibliothèque numérique de la BnF.

Cette intégration s'effectue par le biais de l'*Espace coopération* et suppose que les formats de numérisation utilisés par le partenaire soient identiques ou compatibles avec ceux utilisés par la BnF. Cette opération nécessite également le versement des métadonnées décrivant les documents numérisés.

## 4.4 L'interopérabilité

Plus de cent bibliothèques numériques sont d'ores et déjà interopérables avec Gallica. Leurs documents numériques sont ainsi référencés dans Gallica. Seules les métadonnées sont « moissonnées » par la BnF, selon le protocole d'interopérabilité OAI-PMH, au format Dublin Core simple. La consultation des documents s'effectue dans la bibliothèque numérique des partenaires. Ceux-ci bénéficient ainsi, pour leurs collections numériques, d'une forte visibilité, comme l'attestent les 45 000 visites quotidiennes des Gallicanautes.

Gallica propose gracieusement à ses partenaires « moissonnés » un service permettant le référencement de leurs collections numérisées sur la bibliothèque numérique européenne « Europeana » (europeana.eu).

Le *Guide d'interopérabilité OAI-PMH pour un référencement des documents numériques dans Gallica* est disponible à l'URL : [https://www.bnf.fr/sites/default/files/2019-02/Guide\\_oaipmh.pdf](https://www.bnf.fr/sites/default/files/2019-02/Guide_oaipmh.pdf)

## 5. Modalités administratives et financières de la coopération numérique

### 5.1 Rappel du cadre administratif de la coopération numérique

Chaque subvention accordée l'est dans le cadre suivant : un projet documentaire, technique et scientifique validé par la BnF grâce à la présentation d'un dossier de candidature par le partenaire.

Ce projet est encadré par une convention spécifique. Cette convention peut conduire au versement d'une subvention à un partenaire spécifique, pour une durée limitée et sous condition que les actions souhaitées soient réalisées.

Une action non réalisée et/ou une subvention non consommée dans les délais impartis et stipulés dans une convention autorise la BnF à demander des justifications et un reversement de la somme non-consommée. A titre d'exception, la BnF peut accepter un report de la subvention d'une année sur l'autre. Cette mesure doit rester exceptionnelle afin de ne pas alourdir le circuit administratif et de ne pas affaiblir, par sa répétition, les engagements initiaux qui ont été pris.

Un projet commencé doit être clôturé à la date de fin de la durée d'un conventionnement quel qu'il soit. Les sommes impliquées dans ce cadre doivent être totalement justifiées si elles ont été dépensées dans le respect des actions décrites dans la convention ou restituées dans le cadre d'une non-consommation. Ce n'est qu'à cette condition que d'autres projets peuvent faire l'objet avec le même partenaire d'attribution de subvention.

### 5.2 Définition d'un pôle associé et d'un partenaire

La définition d'un pôle associé repose sur trois critères :

- La coopération de ce partenaire avec la BnF est pour une durée de 5 ans
- La coopération est de portée nationale et vise la réalisation de projets à long-terme ou moyen-terme
- La composition du pôle associé est variable : soit le pôle représente une seule institution soit il fédère plusieurs institutions.

Un partenaire désigne une institution qui propose la coréalisation sur un temps court d'une action de coopération qui n'a pas vocation à être dupliquée ou complétée à l'avenir.

### 5.3 Les modes de conventionnement

Les conventions concernant Gallica se définissent selon leur durée et leurs objectifs



Une convention de pôle associé est une convention de cadrage qui permet de présenter l'ensemble des actions de coopération possibles entre la BnF et ce type de partenaires sur les 5 années à venir. Elle coexiste éventuellement avec des conventions de dispositifs ou/et des conventions Gallica marque blanche.

Type de convention	Durée	Objectifs	Précisions
Convention de pôle associé (un ou plusieurs signataires)	5 ans	Numérisation Valorisation Médiation Signalement	Cette convention peut entraîner des décisions d'attribution financière.
Convention documentaire et numérique	De 1 an à 18 mois en moyenne	Numérisation Valorisation Médiation Signalement	Le modèle perdure. Cette convention peut porter subvention.
Convention par dispositif	1 à 18 mois	Intégration de fichiers Intégration de documents patrimoniaux dans les chaînes de numérisation de la BnF Action de médiation numérique dans Gallica	Ces conventions peuvent éventuellement accorder une subvention et concerne des spécifications juridiques propres au dispositif de coopération choisi.
Convention Gallica marque blanche	De 3 à 5 ans	Gallica marque blanche	Seule convention qui entraîne une facturation de la part de la BnF

## 5.2 Le dossier de candidature

Le dossier de candidature permet de définir la liste des tâches à mener pour sa bonne réalisation. Ainsi, avant tout conventionnement, l'analyse et la validation de ce document préparatoire sont indispensables. L'absence de dossier de candidature complété et non transmis aux référents de Gallica conduit au non-traitement du dossier par la BnF.

Pour certains projets, définir et attribuer les ressources se fait grâce à l'évaluation prévisionnelle des coûts liés au projet (devis, nombre de jour/homme lié au projet, etc.) ; ces pièces annexes au dossier de candidature doivent figurer.

L'absence de production de tout élément justificatif ou la non-réalisation des actions bloquent tout conventionnement ultérieur (ceci est d'ailleurs précisé dans les modèles de conventions utilisés).

## 5.3 La clôture administrative des projets

Un projet est clôturé administrativement lorsque :

- la convention est caduque,
- les justificatifs du partenaire sont validés par la BnF,
- le reversement des subventions non consommées est réalisé par le partenaire,
- un certificat administratif acte du service fait est édité par la BnF.

Si un report de la subvention non consommée est accordé par la BnF, le dossier n'est pas clôturé et nécessite des documents complémentaires tels que des avenants par exemple.

Trois documents sont édités pour clôturer un projet :

- **Le rapport d'activité** : il est le pendant du dossier de candidature. Il fait état du bilan des actions qui ont été décrites dans le dossier de candidature annuel et qui est encadré par une convention. Ce rapport est obligatoire et est systématiquement associé au justificatif de dépense.
- **Les justificatifs de la dépense** : la BnF fournit un modèle type de tableau qui permet de lister selon des lignes budgétaires prédéfinies (personnel, numérisation, signalement, etc.) les dépenses réalisées par le partenaire sur ses fonds propres et en utilisant les subventions de la BnF. Il doit s'accompagner de documents de référence (factures, contrats d'emplois etc.) permettant de justifier la demande. Il précise les éventuels reliquats faisant l'objet soit d'une demande de report soit d'un titre de reversement.
- **Le titre de reversement** : il est édité par l'agence comptable et est le document qui rend obligatoire le remboursement des sommes non dépensées dans le cadre des délais et des actions décrits dans les conventions émises. Un remboursement non acquitté par le partenaire entraînera des poursuites pénales.

## 6. Accompagnement des actions de coopération numérique par le département de la coopération.

Afin de faciliter la mise en œuvre des actions de coopération citées *supra*, la BnF propose un accompagnement sous la forme de suivi de projet, de partage d'expertise, de mise à disposition de référentiels et de modèles de cahier des charges, etc.

### 6.1 Formation

Des séances de formation pratique sont organisées à la BnF spécifiquement pour les membres du réseau de coopération, dans le domaine du signalement comme dans celui de la coopération numérique. Cette offre de formation est évolutive, afin de mieux répondre aux attentes et de s'adapter aux nouveaux environnements technologiques.

En outre, des places sont ouvertes aux bibliothèques partenaires de la BnF dans certaines formations internes et visites de collections.

### 6.2 Communication

La liste de diffusion [cooperation@bnf.fr](mailto:cooperation@bnf.fr) a pour objectif de faciliter les échanges et la circulation des informations au sein du réseau de coopération de la BnF. Elle est ouverte à tous, sur inscription.

Des journées d'études et des événements professionnels sont régulièrement organisés. Les actes sont disponibles sur le site [www.bnf.fr](http://www.bnf.fr).

Concernant Gallica, [les pages de présentation des partenaires](#) (PPP) décrivent les bibliothèques et leurs fonds numérisés dans Gallica. Ces fiches font actuellement l'objet d'une mise à jour.

## 6.3 Espace coopération : <http://espacecooperation.bnf.fr/>

L'Espace coopération est une interface de travail sous la forme d'un extranet. Il s'agit d'un espace à accès restreint dans lequel les bibliothèques partenaires peuvent interagir directement sur certains aspects techniques (interopérabilité OAI-PMH, marché BnF de dématérialisation des imprimés). Cet espace donne également accès à des documents de référence et des supports de formation.

## 7. Les référents de la coopération numérique de Gallica

Action	Référent principal	Autre(s) référent(s)
Numérisation de collections en vue de leur mise en ligne sur Internet / Filière « partenaires » (imprimés, presse, documents exceptionnels)	Coordination logistique :  Jennifer Ward <a href="mailto:jennifer.ward@bnf.fr">jennifer.ward@bnf.fr</a>	Coordination scientifique et documentaire :  Alina Cantau <a href="mailto:alina.cantau@bnf.fr">alina.cantau@bnf.fr</a> Louisa Torres <a href="mailto:Louisa.torres@bnf.fr">Louisa.torres@bnf.fr</a> Claire Chemel <a href="mailto:claire.chemel@bnf.fr">claire.chemel@bnf.fr</a>  Pour les pôles associés régionaux : Ioannis Michalopoulos <a href="mailto:ioannis.michalopoulos@bnf.fr">ioannis.michalopoulos@bnf.fr</a>
Numérisation de collections en vue de leur mise en ligne sur Internet / Numérisation co-financée	Coordination scientifique et documentaire :  Alina Cantau <a href="mailto:alina.cantau@bnf.fr">alina.cantau@bnf.fr</a> Louisa Torres <a href="mailto:louisa.torres@bnf.fr">louisa.torres@bnf.fr</a> Claire Chemel <a href="mailto:claire.chemel@bnf.fr">claire.chemel@bnf.fr</a>  Pour les pôles associés régionaux : Ioannis Michalopoulos (mission de coopération régionale – département de la coopération) <a href="mailto:ioannis.michalopoulos@bnf.fr">ioannis.michalopoulos@bnf.fr</a>	
Amélioration de l'accès aux ressources numériques (OCR, indexation fine...), innovation numérique, projets Recherche et développement	Coordination technique :  Jean-Philippe Moreux <a href="mailto:jean-philippe.moreux@bnf.fr">jean-philippe.moreux@bnf.fr</a>	

Interopérabilité OAI-PMH avec Gallica	Coordination technique : Cécile Quach <a href="mailto:cecile.quach@bnf.fr">cecile.quach@bnf.fr</a>	
Intégration de fichiers de documents numérisés pour diffusion dans Gallica	Coordination technique : Cécile Quach <a href="mailto:cecile.quach@bnf.fr">cecile.quach@bnf.fr</a>  Alexandra Adamova <a href="mailto:alexandra.adamova@bnf.fr">alexandra.adamova@bnf.fr</a>	
Gallica en marque blanche	Isabelle Mangou <a href="mailto:Isabelle.mangou@bnf.fr">Isabelle.mangou@bnf.fr</a>	
Médiation numérique	Fanny VERDIER <a href="mailto:fanny.verdier@bnf.fr">fanny.verdier@bnf.fr</a>	

## 8. Référents pour l'accompagnement transverse des projets

Communication	Sylvie Damase <a href="mailto:sylvie.damase@bnf.fr">sylvie.damase@bnf.fr</a>
Présentation des pages partenaires dans Gallica	Jennifer Ward <a href="mailto:jennifer.ward@bnf.fr">jennifer.ward@bnf.fr</a> Maryse Courberand <a href="mailto:maryse.courberand@bnf.fr">maryse.courberand@bnf.fr</a>
Formation	Eric Barnaud <a href="mailto:eric.barnaud@bnf.fr">eric.barnaud@bnf.fr</a>
Espace Coopération	Cécile Quach <a href="mailto:cecile.quach@bnf.fr">cecile.quach@bnf.fr</a>
Gestion administrative et financière pour tous les projets conventionnés	Isabelle Vatin <a href="mailto:Isabelle.vatin@bnf.fr">Isabelle.vatin@bnf.fr</a>